

Positions

A la veille de la session d'automne 2025 des Chambres fédérales

Les PFAS en ligne de mire

En tant qu'association des industries chimiques, pharmaceutiques et des sciences de la vie, nous avons à cœur de trouver une solution équilibrée et durable pour la gestion des substances dites per- et polyfluoroalkylées (les PFAS), qui tient compte à la fois des aspects environnementaux et technologiques.

scienceindustries plaide pour une réglementation fondée sur des données probantes et visant spécifiquement les PFAS toxiques, sans affecter la valeur ajoutée sociale des PFAS par des mesures réglementaires indiscriminées.

25.3866 (CE) et 25.3902 (CN) Mo. Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS

OUI à ces deux motions. scienceindustries soutient le projet d'une base de données. Accroître le niveau des connaissances relatives aux propriétés et à l'utilisation des PFAS, substances si variées aux applications très diverses, est dans l'intérêt de la société, des autorités et de l'économie. Un plan d'action visant à améliorer la situation (voir Po. Moser (22.4585)) peut être utile à cet égard.

25.3746 (CE) et 25.3930 (CN) Mo. Pour le prélèvement d'une taxe à la source sur tous les PFAS

NON à ces deux motions. scienceindustries estime que le projet visant à imposer une taxe sur tous les PFAS fabriqués ou importés n'est applicable ni par l'économie ni par les autorités sur la base des connaissances actuelles. En outre, les sanctions financières annoncées auraient des effets négatifs sur d'autres objectifs de protection environnementale et de durabilité. Enfin, il existe déjà un système efficace fondé sur le principe du pollueur-payeur.

25.3865 (CE) et 25.3801 (CN) Mo. Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures

NON à ces motions dans leur forme actuelle. scienceindustries est d'avis que l'orientation générale de la motion est certes fondamentalement louable, mais qu'elle n'est pas réalisable en l'état actuel des connaissances. Compte tenu des différences considérables que présentent les PFAS tant au sein d'un même secteur que dans leur utilisation, il n'est pas possible de définir des trajectoires de réduction sectorielles. Nous recommandons donc d'adapter le texte de la motion comme suit : « Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases nécessaires pour que, dans les différents secteurs... »

25.3868 (CE) et 25.3797 (CN) Mo. Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels

NON aux deux motions. Il existe déjà une base légale pour restreindre le recours aux substances (LChim, OChim, ORRChim). Compte tenu des multiples propriétés des PFAS, des gaz, des liquides et des solides, ainsi que de leurs domaines d'application très variés, une solution universelle n'est tout simplement pas envisageable. Enfin, il n'y a pas de consensus large sur

ce qu'il convient ou ne convient pas de considérer comme des « usages essentiels ».

25.3421 (CN) Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences pour l'agriculture et les distributeurs d'eau et introduire des mesures de soutien à l'agriculture

OUI à cette motion. En fixant des valeurs limites aux PFAS, notamment pour l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable, il ne faut pas seulement tenir compte des risques pour la santé et l'environnement, mais aussi de l'aptitude à l'exécution, des charges fondamentales existantes, de la cohérence avec d'autres valeurs limites et enfin des conséquences économiques, qui incluent la protection des cultures.

25.3835 (CN) Mo. Encourager des produits chimiques sûrs et durables

OUI à cette motion. L'industrie accorde beaucoup d'importance au renforcement du niveau actuel de sécurité et de durabilité dans l'utilisation des produits chimiques. Dans ce contexte, scienceindustries a d'ailleurs soutenu le plan d'action demandé par le Conseiller national Moser (22.4585). Parallèlement aux travaux en cours et aux efforts de l'industrie, nous voyons dans la promotion ciblée de l'innovation que réclame la motion, en particulier dans l'intégration de la formation et de la recherche, une mesure pertinente.

25.3906 (CN) Mo. PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes

OUI à la motion. scienceindustries salue son objectif, qui est de garantir que la réglementation suisse édicte des valeurs limites fondées sur des preuves scientifiques, que les entreprises ne soient pas soumises à des charges disproportionnées et que les règles retenues soient effectivement applicables.

25.3907 (CN) Mo. Mesures destinées à assurer la survie des exploitations agricoles touchées par les PFAS

OUI à la motion. Même si scienceindustries n'est pas directement concernée par l'objet de la motion, l'industrie qu'elle représente se félicite de la mise en perspective d'un soutien (financier) ciblé en faveur des exploitations agricoles concernées.

25.046 (CE) Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification ainsi que 23.3389, 23.3298, 23.3296, 23.3295 et 23.3297

OUI à la modification. Le système suisse de formation professionnelle offre de multiples possibilités de formation continue, dont il s'agit de renforcer la reconnaissance nationale et internationale par l'introduction des titres « bachelor professionnel » et « master professionnel ». Les associations patronales soulignent ainsi l'équivalence entre la formation professionnelle supérieure et les diplômes universitaires et demandent une reconnaissance correspondante pour les professionnels.

25.3692 (CE) Quel avenir pour la protection de la propriété intellectuelle dans les négociations internationales ?

scienceindustries soutient la demande d'une protection cohérente de la propriété intellectuelle, pour la simple raison que les brevets et les droits d'innovation constituent la base même de la recherche, du développement et des investissements dans de nouvelles thérapies. Il est essentiel que la Suisse adopte une position claire dans les négociations internationales afin de garantir durablement la force innovante et la compétitivité de son site.

25.026 (CN) « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) ». Initiative populaire

NON à cette initiative. Elle cible l'accord sur la libre circulation des personnes (partie intégrante des Bilatérales I), dont l'économie suisse est tributaire. De plus, elle compromettrait la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne à un moment critique, après l'aboutissement des négociations sur le paquet d'accords. Elle appelle donc un rejet.

23.4535 (CN) Mo. Autorisation facilitée de mise sur le marché des médicaments dont le brevet est échu

NON à cette motion. L'art. 14, al. 2, LPTh et l'art. 28ss ODAH prévoient aujourd'hui déjà une procédure sans examen complet de l'autorisation pour les importations parallèles. Le Parlement a encore simplifié cette procédure (art. 14, al. 3, LPTh). Nous estimons qu'il n'est plus possible d'alléger davantage celle-ci, car la motion elle-même ne souhaite pas supprimer complètement les règles d'autorisation par Swissmedic, pour une question de sécurité des médicaments.

23.4177 (CE) Mo. Prix des médicaments. Remboursement par l'assurance obligatoire des soins des médicaments et moyens auxiliaires bon marché achetés à l'étranger, afin de faire baisser les prix et réduire les coûts

NON à la motion. Ce texte aboutit à la suppression du principe de territorialité. Or, les primes et les recettes fiscales doivent garantir une bonne prise en charge au niveau national. L'abandon de ce principe priverait le système de santé suisse de ressources qui profiteraient alors à des prestataires de soins étrangers, tout en affaiblissant le système suisse. De plus,

l'achat non réglementé de médicaments à l'étranger est préjudiciable à la sécurité des patients.

24.436 (CE) Iv. pa. Un plan d'abandon des expériences avec contrainte sur les animaux, pour promouvoir une recherche tournée vers l'avenir

NON à l'initiative. scienceindustries prône la réduction continue des expériences sur les animaux, conformément au principe des 3R. Mais un plan de sortie juridiquement contraignant avec des délais fixes nuirait considérablement à la recherche et à l'innovation en Suisse. Plutôt que des prescriptions rigides, il faut promouvoir de manière ciblée des méthodes scientifiquement validées.

24.4230 (CE) Mo. Prix des médicaments. Indiquer les prix de manière transparente aux clients afin de réduire les coûts de la santé

NON à cette motion. Aujourd'hui déjà, toutes les pharmacies physiques et en ligne sont tenues d'indiquer le prix réel à payer pour tous les médicaments. En outre, les médicaments appropriés doivent être utilisés en fonction de leur adéquation médicale et de considérations fondées uniquement sur les coûts.

20.3263 et 20.3282 (CE) Mo. Covid-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse

OUI aux deux motions (prorogation). La numérisation du système de santé, notamment grâce à un dossier électronique du patient utilisable à l'échelle nationale, est d'une importance capitale pour les soins et la recherche médicale. Il est urgent d'accélérer les efforts dans ce domaine.

21.082 (CE) Code de procédure civile. Modification (Action des organisations)

NON à ce texte. scienceindustries soutient la décision de non-entrée en matière prise par la majorité de la CAJ-E. Une extension des mécanismes de recours collectif porterait atteinte à l'attrait de la place économique comme à la sécurité juridique. Sans compter qu'il existe déjà des instruments permettant l'application collective du droit. Pour cette raison, un renforcement supplémentaire n'est pas nécessaire.

25.3947 (CN) Mo. La sécurité de l'approvisionnement en matières premières et produits semi-finis stratégiques doit faire partie des accords de libre-échange

scienceindustries soutient la motion. D'une manière générale, il est judicieux d'ancrer dans la loi des conditions d'accès équitables, fiables et transparentes pour les ressources et les produits semi-finis stratégiquement importants. Des articles correspondants sur les restrictions à l'importation et à l'exportation ou des restrictions quantitatives (article XI du GATT) ont déjà été arrêtés dans les accords. Cette consolidation ne saurait toutefois empêcher la conclusion d'accords de libre-échange si la partie adverse refuse de faire des concessions dans ce domaine.

25.3685 (CE) Mo. Renforcer la position de la Suisse en tant que pôle pharmaceutique et biotechnologique

scienceindustries soutient l'élaboration d'une stratégie intersectorielle visant à renforcer la position de la Suisse comme pôle pharmaceutique et biotechnologique.

25.3234 (CE) Po. Quelles place et prospérité pour la Suisse avec l'administration Trump ?

NON à ce postulat. scienceindustries soutient la structure de pilotage mise en place par le Conseil fédéral, qui examine en permanence la politique étrangère du Gouvernement Trump afin de préserver les intérêts suisses en matière de politique étrangère et de sécurité, d'économie extérieure et de politique financière.

23.086 (CE) Loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers

NON à cette loi. Le dispositif réglementaire actuel de la Confédération et des cantons est suffisant.

Un contrôle supplémentaire des investissements apporterait peu d'avantages pour un coût élevé. Ceux qui exigent des pays partenaires qu'ils s'ouvrent aux investissements directs ne doivent pas ériger de nouveaux obstacles sur leur propre marché. Pour la petite économie suisse hautement spécialisée, s'intégrer dans les réseaux internationaux de création de valeur et de connaissances revêt une importance primordiale. Aujourd'hui déjà, les lois sur le matériel de guerre et les biens à double usage empêchent efficacement la fuite incontrôlée de biens et de savoir-faire technologique vers l'étranger.

25.031 (CN) Protocole d'amendement pour la modernisation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Chili. Approbation

scienceindustries soutient la modernisation des accords de libre-échange vieillissants.

25.3951 (CE) Po. Bases pour une nouvelle loi sur le CO₂, concise et efficace

Les industries chimiques, pharmaceutiques et des sciences de la vie représentent un secteur très complexe de l'économie suisse, avec des milliers de matières premières pour des milliers de produits. Elles utilisent des procédés de fabrication très divers et hautement spécialisés, sont intégrées dans des chaînes d'approvisionnement mondiales et fabriquent des produits aux applications multiples. scienceindustries s'oppose fermement à la création d'un monstre bureaucratique. Nous estimons qu'une mesure de compensation carbone à la frontière pourrait désavantager nos entreprises membres sur le marché mondial et qu'elle présente de fait un risque considérable. Un rapport le confirmera certainement.

22.451 (CE) Iv. pa. Nouvelle loi sur le CO₂, concise et efficace

NON à cette initiative parlementaire. Sa mise en œuvre créerait un monstre bureaucratique, nuirait à la compétitivité des industries exportatrices, mettrait en péril la sécurité d'approvisionnement de la Suisse en

biens de première nécessité et renchérirait la production nationale. Enfin, elle pourrait inciter les partenaires commerciaux à prendre des contre-mesures. Ce n'est pas le moment d'affaiblir l'économie suisse.

25.022 (CE) « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) ». Initiative populaire

NON à cette initiative. scienceindustries est opposée à un tel « fonds climat ». L'industrie chimique et pharmaceutique reconnaît expressément l'importance d'une politique énergétique et climatique efficace. L'initiative proposée va cependant trop loin dans son organisation financière et institutionnelle. Plutôt qu'une structure rigide liée à un fonds, il faut des incitations ciblées favorisant des technologies et des innovations d'avenir, ainsi que des conditions-cadres compatibles avec les conditions de concurrence de la place économique suisse.

scienceindustries est l'association économique de la branche chimie, pharma et sciences de la vie. Nos 250 entreprises membres forment le plus grand secteur suisse d'exportation (50% du total) et assurent 40% des dépenses privées de recherche en Suisse.

Vos contacts :

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20

stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Anne Cécile Vonlanthen-Oesch, responsable Public Affairs et Communication

Tel. 044 368 17 44

annececile.vonlanthen@scienceindustries.ch